



## Armée de l'Air : CDAOA, permanence et réactivité

Le Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) participe aux opérations extérieures et assure la protection de l'espace aérien du territoire national, le renseignement d'intérêt Air, la surveillance de l'espace et la préparation opérationnelle.

Ses missions ont été présentées à la presse, le 14 mars 2019 à Paris, par son commandant en second, le général de division aérienne Vincent Cousin.

**Sûreté aérienne.** Le CDAOA apporte un soutien à la police du ciel, du ressort de l'Autorité de défense aérienne qui en réfère au Premier ministre. Des accords étatiques bilatéraux réglementent tous les vols, mais chaque Etat assure la surveillance de son espace aérien selon sa doctrine propre. Le Centre de planification et de conduite des opérations à Paris gère la coordination des moyens des armées de l'Air et de Terre et de la Marine nationale. Un avion

d'alerte avancée AWACS et des moyens en vol peuvent être détournés de leurs missions selon l'évaluation de la menace, caractérisée par un comportement hostile et un seuil de portée politique. Ainsi, les avions de surveillance stratégique russes apparaissent de façon récurrente en réaction à des exercices OTAN, par volonté de démonstration de force ou pour tester les dispositifs de défense aérienne des pays concernés, dont la réaction s'effectue toujours dans le cadre de l'OTAN. Si détectés à la limite de l'espace aérien britannique, leur long rayon d'action leur permet d'aller jusqu'au golfe de Gascogne. L'absence de connaissance précise de leurs trajectoires dans l'espace aérien international implique, en cas de risque trop proche, la mise en alerte de l'AWACS et d'avions ravitailleurs pour assurer une autonomie aux avions de chasse, qui vont les suivre. Ces avions russes, qui n'affichent leurs codes d'identification qu'en cas de mauvaises conditions météorologiques ou de densité du trafic aérien, font demi-tour, mais jamais au même endroit. En 2018, la sûreté aérienne a détecté 298 situations anormales, très souvent accidentelles, et a réalisé 277 missions de surveillance de sites sensibles. En outre, elle a nécessité 630 décollages d'avions de chasse (88 sur alerte) et 429 décollages d'hélicoptères (61 sur alerte).

**Lutte anti-drones.** En cohérence avec la chaîne de défense aérienne, le Centre national des opérations aériennes de Lyon-Mont-Verdun synthétise les informations sur les vols des drones et met en œuvre les dispositifs de protection des sites sensibles. En 2019, les armées vont recevoir des systèmes MILAD (moyen interarmées de lutte anti-drone) pour détecter, caractériser et neutraliser les mini-drones en métropole et en opération extérieure (Opex). Chaque jour, la France fait l'objet de 12.000 survols, trafic qui devrait doubler d'ici à 2035 avec, notamment, l'arrivée probable de grands drones de transport de fret et de passagers, indique le général Cousin. Il s'agit, dans le cadre de la mission « connaissance et anticipation », de trouver la parade à cette technologie très évolutive.

**Bilan 2018.** Le CDAOA a procédé à 91 ouvertures de terrains militaires pour la biomédecine, mobilisé 10 aviateurs par semaine pour la lutte contre les feux de forêt et assuré le sauvetage de 30 personnes. En Opex, il a surveillé 6.000 zones d'intérêt militaire, nécessitant 2.700 missions pour l'opération « Barkhane » (Sahel) et 520 pour « Chammal » (Levant). S'y ajoutent 750 heures de vol de « réassurance » dans le cadre de l'OTAN, depuis des bases en Estonie et Pologne. La surveillance de l'espace a traité 60 risques de collision.

## **Loïc Salmon**

[Armée de l'Air : « Pégase 2018 », projection lointaine dans le Pacifique](#)

[Armée de l'Air : l'appui aérien aux opérations terrestres](#)

[Armée de l'Air : anticipation, audace et créativité](#)